

COMMUNIQUE DE PRESSE



Le Conseil des Chambres de Commerce Britanniques en Europe (COBCOE) vient de publier une nouvelle étude qui présente la vision du Brexit par les entreprises opérant en Europe continentale. Le rapport, **Brexit – the voices of European business** (Les voix des entreprises européennes), identifie les principaux secteurs d'intérêt mutuel et définit les priorités pour minimiser les impacts potentiellement négatifs du Brexit sur la prospérité en Europe.

Dans cette étude, il apparaît clairement que les chefs d'entreprises européens ne se sentent pas écoutés par les gouvernements et les négociateurs du Brexit et qu'ils ont besoin de signaux clairs à la fois de l'EU et du RU pour leur permettre de planifier l'avenir. L'incertitude qui règne aujourd'hui sur le déroulement et sur l'issue des négociations, couplée à une période de temps relativement courte pour le changement impactent déjà les décisions d'investissements et les relations commerciales. Le risque induit par cette incertitude est également un frein à la productivité. Des politiques économiques plus globales en Europe, tel le développement de l'économie numérique, pourraient de plus être retardées par l'attention exclusive portée sur le Brexit.

COBCOE a présenté le rapport au Département du gouvernement du Royaume-Uni en charge de la sortie de l'Union européenne, et bientôt au Groupe de travail de la Commission européenne sur les négociations de l'Article 50 avec le Royaume-Uni, lors des réunions prévues au cours du mois de septembre 2017. Le rapport a été rendu public lors d'un événement à Londres le 25 septembre.

Trois principaux sujets de préoccupation sont soulignés dans le rapport:

1. Les barrières commerciales - maintien d'une économie européenne flexible,
2. L'incertitude et la perturbation dans le processus du Brexit, et
3. Le rôle du Royaume-Uni comme tremplin de l'Europe. Il comprend de nombreux exemples concrets sur la manière dont les entreprises sont déjà impactées.

L'étude a révélé des inquiétudes liées au retrait annoncé du Royaume-Uni de l'UE de la part d'entreprises européennes qui ne commercent pas directement avec le Royaume-Uni. En effet, de nombreuses entreprises européennes valorisent le Royaume-Uni pour ses marchés financiers, l'infrastructure réglementaire et la recherche et le développement de renommée mondiale. Le Royaume-Uni est la porte d'entrée pour les investissements internationaux et est considéré comme un environnement positif et favorable pour les entreprises européennes.

L'étude a été menée pendant un an, suite au lancement du projet « Brexit Ambition » de COBCOE en réponse au référendum sur le maintien du Royaume-Uni au sein de l'Union Européenne qui a eu lieu en juin 2016. Suite à une première enquête qui a identifié les principales préoccupations des entreprises, 27 tables rondes dans 18 pays ont été organisées par les Chambres Britanniques dans plusieurs pays d'Europe Continentale. Ce projet « Brexit Ambition » et l'étude associée sont soutenus par le cabinet d'avocats international Hogan Lovells.

Olivier Campenon, Président de la Franco-British Chamber, a déclaré: "Notre étude confirme bien que la prospérité des nations européennes dépend du succès des relations économiques au sein de l'UE, et ne pas en tenir compte lors des négociations du Brexit serait dommageable pour toutes et tous, citoyens, entreprises et états."

M. Campenon a ajouté "L'approche actuelle de «la somme nulle» par les négociateurs, dans laquelle une perte d'un côté signifie un gain pour l'autre, ne reflète pas la réalité. Les risques et les incertitudes, auxquels les entreprises en Europe font face, impactent la productivité et la compétitivité européennes. Un accord sur le futur cadre des relations économiques au sein de l'Europe et un accord sur un plan pour une période de transition doivent être conclu sans délai. "

Charles Brasted, associé de Hogan Lovells, a déclaré: "Les entreprises qui s'expriment dans ce rapport contribuent de façon unique à la discussion concernant le type d'Europe envisagée après le Brexit et la manière dont nous devrions y parvenir. Elles considèrent que le Royaume Uni a sa place dans la prospérité durable de l'Europe : il joue un rôle de tremplin européen donnant l'accès au capital, au talent et à l'innovation. Mais les entreprises leaders craignent que l'importance de l'économie soit négligée par ceux qui mènent les négociations.

M. Brasted a ajouté "Les entreprises européennes reconnaissent qu'elles doivent prendre en compte le processus entamé par le Brexit et que certains changements seront nécessaires pour s'adapter ; mais elles ont besoin, de toute urgence, d'un cadre de travail prévisible dans lequel elles peuvent continuer à mener leurs activités, planifier, se développer et être compétitives au cours de cette période de changement, et par la suite. L'acceptation d'un plan pour la période transitoire ne doit plus être différée, afin que les entreprises disposent d'un maximum de temps et d'informations pour planifier et mettre en œuvre efficacement des plans d'urgence et puissent éviter de faire des ajustements coûteux qui s'avèreraient inutiles a posteriori."

Notes pour les lecteurs

COBCOE est une association indépendante à but non lucratif, fédérant l'ensemble des Chambres de commerce britanniques et des associations d'affaires en Europe. Créée en 1973, c'est la seule organisation britannique d'affaires pan-européenne. COBCOE travaille avec ses adhérents, partenaires et membres associés, pour aider au développement du commerce international et des affaires en leur apportant des idées innovantes, des services et des expertises, qui contribuent aux succès des entreprises.

Le projet COBCOE Brexit Ambition a été lancé en juin 2016 avec l'objectif d'identifier et de protéger les intérêts communs entre les 27 pays de l'Union Européenne et le Royaume Uni et de fixer les étapes dont les gouvernements auront besoin pour négocier et mettre en place l'accord de sortie du RU de façon à perturber le moins possible les affaires, afin de permettre à la croissance et aux investissements de continuer.

Hogan Lovells est un cabinet d'avocats mondial qui accompagne les entreprises, les institutions financières et les organismes d'État sur l'ensemble de leurs problématiques juridiques tant au niveau local que sur le plan international. Le cabinet compte plus de 2.500 avocats répartis dans près de 50 bureaux sur six continents.

Hogan Lovells est un cabinet d'avocats international qui regroupe Hogan Lovells International LLP, Hogan Lovells US LLP et leurs entités affiliées.

Les termes "associé" et "partner" désignent un associé de Hogan Lovells International LLP, Hogan Lovells US LLP ou de leurs entités affiliées, ou un collaborateur ou consultant de statut équivalent. Certaines personnes, qualifiées comme associés, mais n'étant pas membres de Hogan Lovells International LLP, peuvent détenir des qualifications différentes de celles des membres de Hogan Lovells International LLP.

Pour toute information complémentaire sur Hogan Lovells, les associés et leurs qualifications, veuillez consulter notre site Internet www.hoganlovells.com

Chambre de Commerce & d'Industrie Franco-Britannique est une association loi 1901. Fondée en 1873, la mission de la Chambre est de promouvoir les échanges commerciaux et économiques entre la France et le Royaume Uni, en accompagnant particulièrement le développement et la prospérité de ses membres. Elle compte environ 700 sociétés membres à parité entreprises françaises et britanniques, petites, grandes et multinationales. La Franco-British Chamber est le premier réseau d'affaires franco-britannique en France avec des bureaux à Paris et dans 5 régions.

Contacts Presse :

Chambre de Commerce & d'Industrie Franco-Britannique

Catherine Le Yaouanc - 01 53 30 81 32 - catherine@francobritishchamber.com

Hogan Lovells

Clémence Sauger – 01 53 67 18 78 – clemence.sauger@hoganlovells.com